

RAPPORT ANNUEL 2019

PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indication au lecteur

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond vert et bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »



Les données techniques contenues dans ce rapport sont tirées ou déduites des comptes rendus techniques du délégataire du service public d'assainissement collectif ou transmises par lui, ainsi que de la mission de contrôle de l'affermage de la CAESM.

SOMMAIRE

Contenu

I.	<i>Les caractéristiques techniques du service</i>	3
II.	<i>Tarification de l'assainissement et recettes du service</i>	15
III.	<i>Indicateurs de performance</i>	20
IV.	<i>Financement des investissements (source : Service Finances CAESM)</i>	35
V.	<i>Tableau récapitulatif des indicateurs</i>	39
VI.	<i>Glossaire</i>	41
VII.	<i>ANNEXE</i>	44

La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) dans le cadre de l'intercommunalité assure la gestion des :

- ❖ Réseaux de transport des effluents ;
- ❖ Ouvrages d'assainissement collectif.

Un service qui regroupe les compétences de :

- ❖ Collecte ;
- ❖ Transport ;
- ❖ Dépollution ;
- ❖ Contrôle de raccordement ;
- ❖ Elimination des boues produites.

Un règlement du service de l'assainissement collectif est mis en place le 1^{er} mars 2016 (voir annexe) traitant des :

- ❖ Eaux Usées Domestiques ;
- ❖ Eaux Industrielles ;
- ❖ Installations sanitaires intérieures ;
- ❖ Contrôles des réseaux privés ;
- ❖ Sanctions.

Une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) se réunit 1 à 2 fois par an. Disposition qui répond aux vœux formulés, tant par les associations de consommateurs que par les élus, d'être plus directement associés à la gestion, au contrôle et à l'amélioration des services publics locaux, notamment ceux qui sont délégués à des opérateurs privés.

Le mode de gestion actuel est la délégation de service public par affermage. Le délégataire est la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E) par contrat de 12 ans couvrant la période du 1^{er} avril 2015 au 30 mars 2027. Le délégataire assure notamment les missions de:

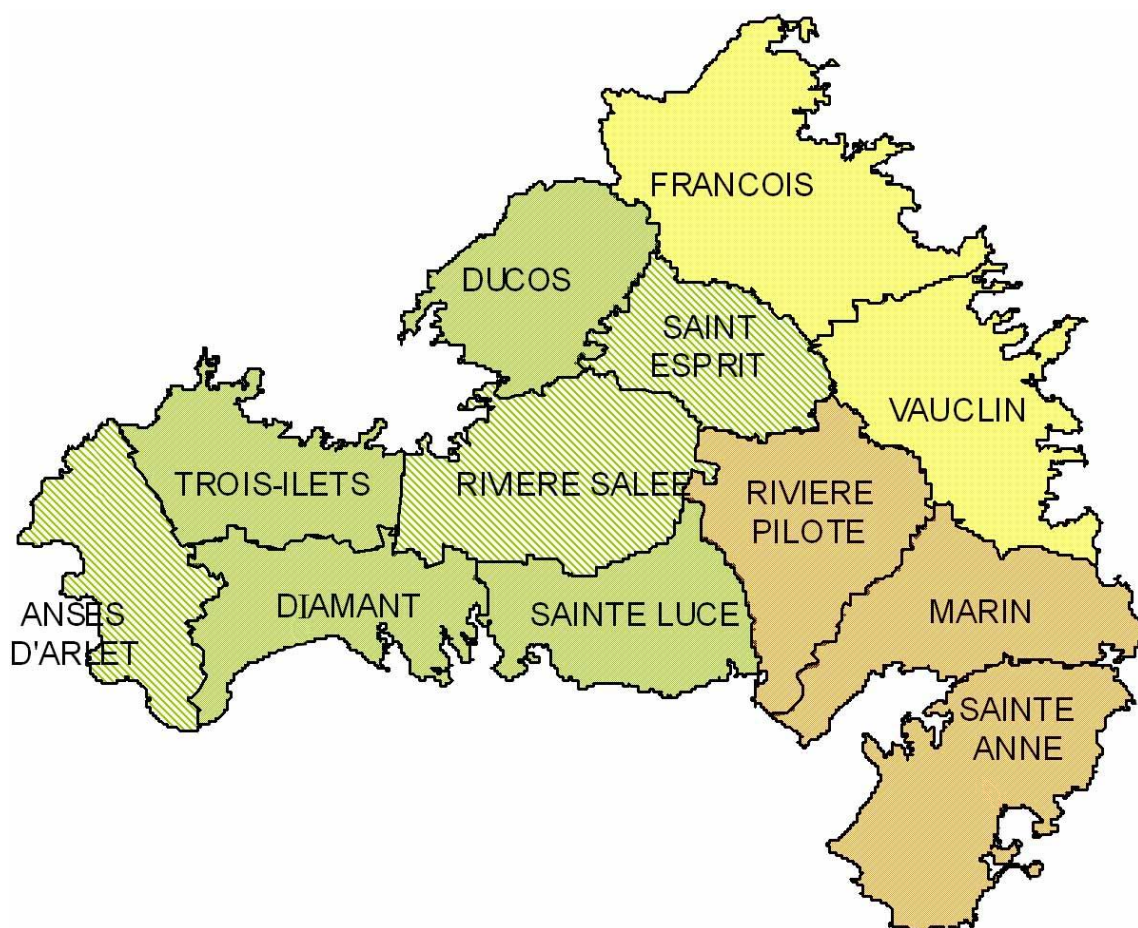
- ❖ Gestion globale des relations avec les usagers (facturation, recouvrement, traitement des réclamations) ;
- ❖ Exploitation et d'entretien des ouvrages (stations d'épuration, réseaux, postes de refoulement) ;
- ❖ Conseil et de suivi des travaux réalisés par la collectivité ;
- ❖ Renouvellement des équipements (sauf lors d'opérations de réhabilitation ou de renforcement par la CAESM qui donnent lieu au versement d'une participation du fermier).

I. Les caractéristiques techniques du service

A. Le territoire desservi

Les communes desservies par le service public de l'assainissement collectif sont les suivantes :

ANSES D'ARLET, DIAMANT, DUCOS, FRANCOIS, MARIN, RIVIERE-PILOTE, RIVIERE-SALEE, SAINTE-ANNE, SAINTE-LUCE, SAINT-ESPRIT, TROIS-ILETS, VAUCLIN.



B. Nombre d'habitants desservis (D 201.0) et d'abonnés domestiques

La population totale des communes du périmètre du Contrat pour l'assainissement collectif est de 117 986 habitants au dernier recensement de la population par l'INSEE (populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020).

$$\text{Nombre d'habitant moyen par foyer} = \frac{\text{Nombre d'habitants de la commune}}{\text{Nombre d'abonnés eau potable par commune}}$$

Estimation du **nombre d'habitants desservis** par un réseau de collecte des eaux usées.

Règle de calcul : (nombre d'abonnés x nombre d'habitants moyen par foyer)

La population desservie par le réseau d'assainissement est de 23 509 x 1.96 = **46 078 hab.**

Le **taux de raccordement** est calculé à partir de la Population raccordée sur la Population assujettie soit :

$$\text{Règle de calcul : } \frac{\text{Population raccordée}}{\text{Population desservie}}$$

$$\text{Taux de raccordement} = (23509/46078) * 100 = \mathbf{51\%}$$

Evolution du taux de raccordement depuis 2015 :

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de raccordement	39.5%	45%	98%*	49.8%	51%

* Taux de raccordement de l'année 2017 rectifié : 49%

** : Tableau récapitulatif en annexe

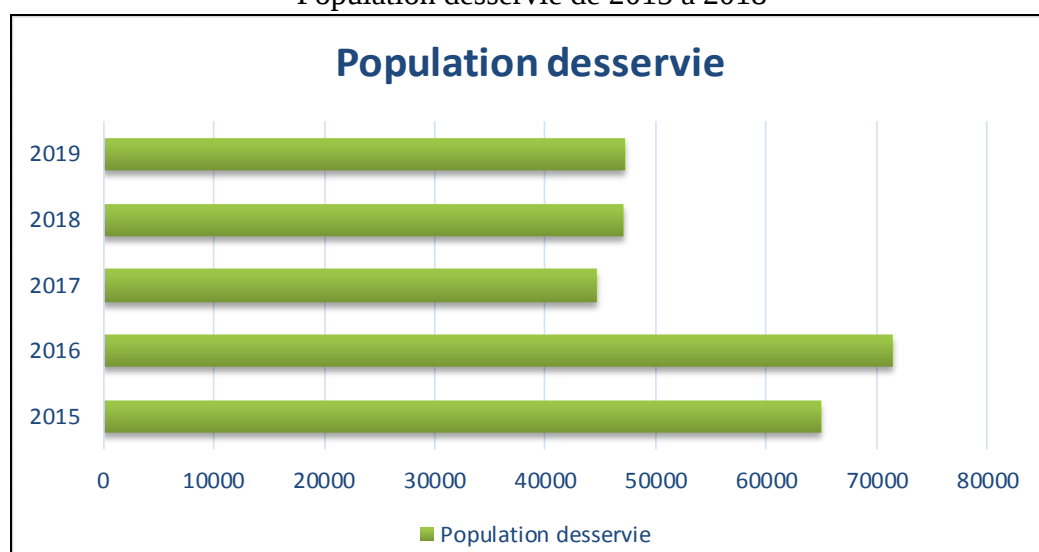
Un accroissement du taux de raccordement est observé depuis 2015.

Toutefois, l'augmentation de l'année 2019 (1.2%) reste relativement faible par rapport aux années antérieures.

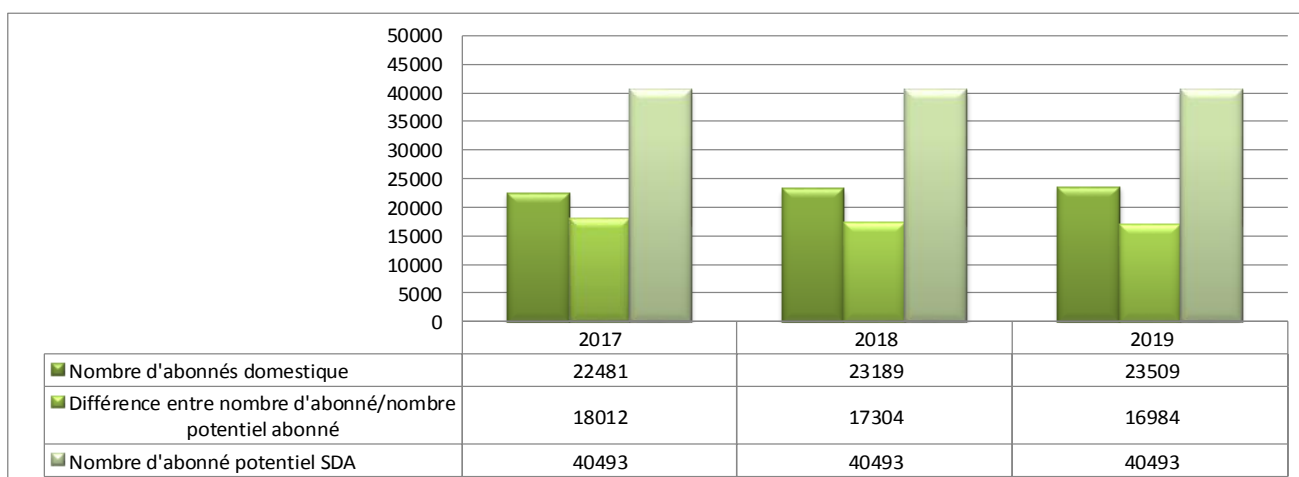
Le fermier doit amplifier la politique de recherche de raccordables non raccordés et de raccordés non assujettis sur le territoire, conformément aux dispositions du contrat d'affermage en vigueur.

Ces graphiques sont spécifiques à la CAESM. Les communes de Robert et Trinité ayant rejoint CAP NORD le 1er janvier 2017, seuls les habitants des 12 communes du territoire desservi sont représentés sur le graphique à compter de l'année 2017.

Population desservie de 2015 à 2018



Synoptique de l'évolution des abonnés de l'assainissement collectif
**SDA : Schéma Directeur d'Assainissement, validé par le SICSM en 2013.*



Un écart considérable est observé entre le nombre réel d'abonnés et le nombre théorique validé. En effet, un nombre potentiel de 40 493 abonnés en 2019 porterait à 79 366 le nombre d'habitants raccordés au réseau d'assainissement collectif sur 117 986 habitants recensés, soit 67.3%.

Une révision du SDA doit être réalisée.

Pour information, ci-dessous l'évolution depuis 2015 du nombre d'abonnés des 12 communes du territoire desservi :

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'abonnés	21688	21906	22481	23189	23509
Abonnés supplémentaires	-	218	575	708	320
Evolution en %	-	1.01%	2.62%	3.15%	1.38%

Le nombre d'abonnés supplémentaires de l'année 2019 est relativement faible par rapport aux années 2017 et 2018.

C. Les usagers non domestiques

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques, ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

1. Usagers publics (gros consommateurs)

COMMUNE	DENOMINATION	VOLUME 2019 m3	EH
Ducos	Centre pénitentiaire	93 577	1 709
François	Ville du François piscine	18 362	335
	Lycée Polyvalent la Jetée	8 995	164
	Hopital	9 390	172
Marin	Hopital	16 272	297
Marin	Gestionnaire LEP	6 580	120
Saint-Esprit	Hopital	9 437	172
Sainte-Anne	Ville de Sainte-Anne	8 598	157
Total CAESM		181 259	3 311

Les usagers publics sont les établissements à caractère public qui relèvent des services publics de l'état qui comprennent les services Hospitaliers, de l'Education Nationale, de l'Etat et les Collectivités Territoriales.

Sur la base des informations fournies par le délégataire, l'évolution du volume facturé aux usagers publics est la suivante :

Année	2016	2017	2018	2019
Volume facturé aux usagers publics (m3)	208 667	103 794	64 005	181 259
Evolution en %	-	-50.26%	-38.33%	+183.2%

NB : uniquement les usagers publics du territoire desservi.

En 2019, on note une forte hausse du volume facturé, 117 254 m3 soit +183.2%.

A rappeler que cette évolution est uniquement basée sur les données fournies par le délégataire.

2. Industriels et assimilés (gros consommateurs)

COMMUNE	DENOMINATION	VOLUME 2019 m3	EH
Ducos	SIMBI	8 031	147
	SOGEF SARL	19 297	352
Diamant	ETS MARINEHOTEL	20 686	378
	S.A.R.L THORAY	6 001	110
Francois	Hotel Cap Est Lagoon Resort	16 122	294
	Martinique aviculture	16 681	305
	Héritiers H Clément S.A	10 598	194
	Abattoir BO KAILLE	8 686	159
	Abattoir BO KAI	17 942	328
Marin	Antillaise exploitation	15 031	275
Sainte-Anne	SMVV (STE MQAISE de VVF) Club MED	65 441	1195
Sainte-Luce	SMTVD	7 855	143
	PIERRE ET VACANCES	45 292	827
	SOCIETE D'EXPLOITATION	10 348	189
	SOCIETE D'EXPLOITATION	7 266	133
Trois-Ilets	SDC Fort d'Alet	6 417	117
	S.G.H.T.I SARL CARAYOU	31 339	572
	HOTEL BAKOUA	15 962	292
	SAIPB La PAGERIE	11 817	216
	SOCACO Hotel Bambou	9 282	170
Vauclin	SDC parc résidentiel de loisir	12 067	220
Total CAESM		362 161	6615

Il s'agit ici des industriels et assimilés dont le volume facturé annuel est supérieur à 6000m³.

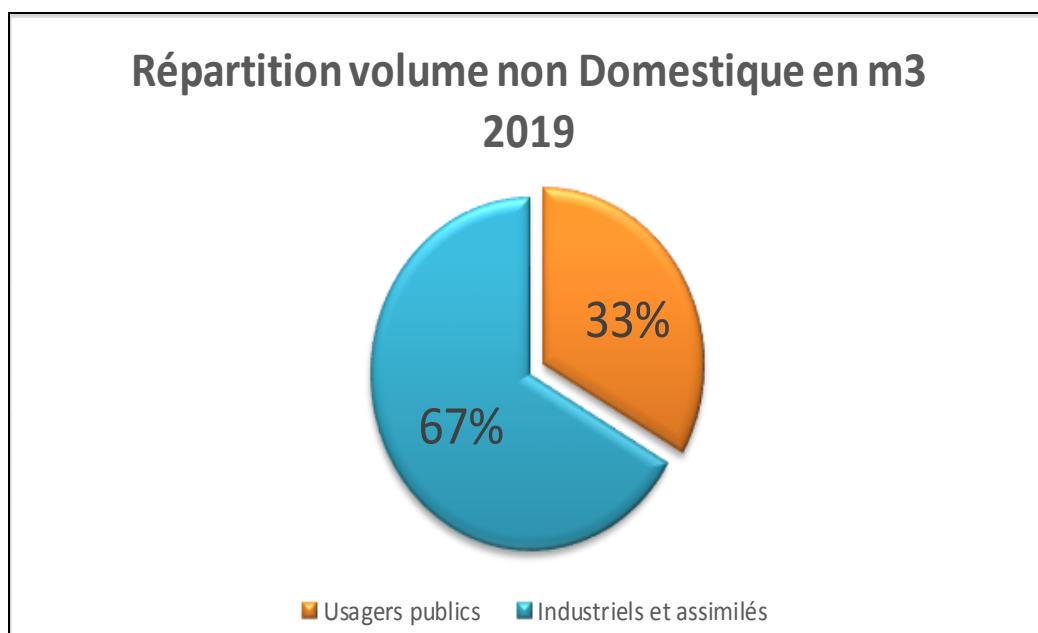
Sur la base des informations fournies par le délégataire, l'évolution du volume facturé aux industriels et assimilés est la suivante :

Année	2016	2017	2018	2019
Volume facturé aux industriels et assimilés (m3)	271 487	409 292	279 795	362 161
Evolution en %	-	50.75%	-31.63%	29.44%

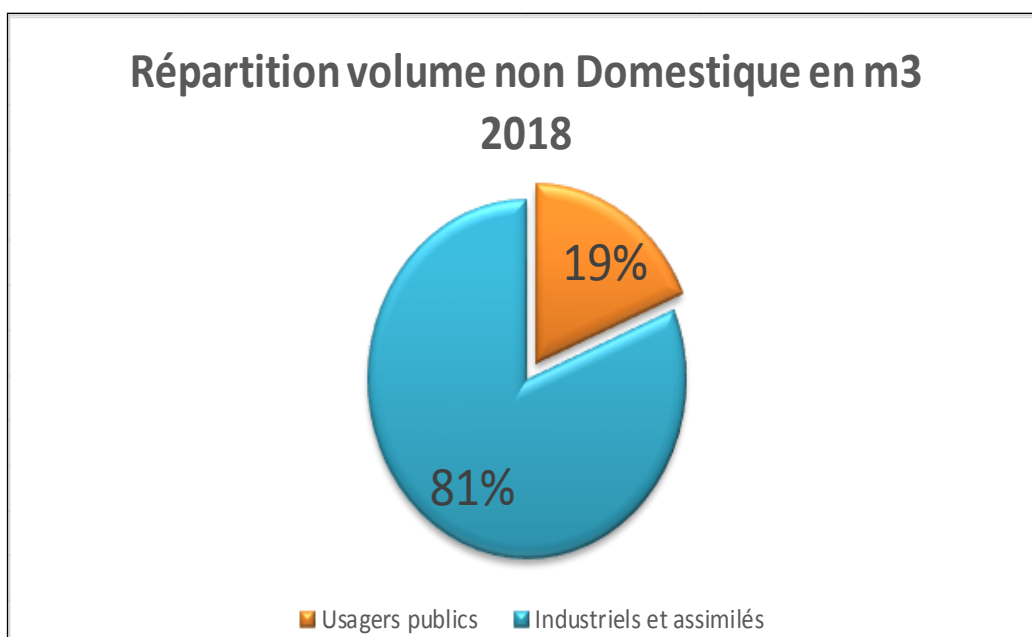
NB : uniquement les usagers publics du territoire desservi.

Entre 2018 et 2019, le volume facturé aux industriels et assimilés a augmenté de 29,44%. Néanmoins, l'évolution du volume facturé est dépendante des données fournies.

3. Répartition des volumes non domestiques du périmètre de la CAESM



Entre 2018 et 2019, le ratio des « industriels et assimilés » par rapport aux usagers publics a diminué de 17%.

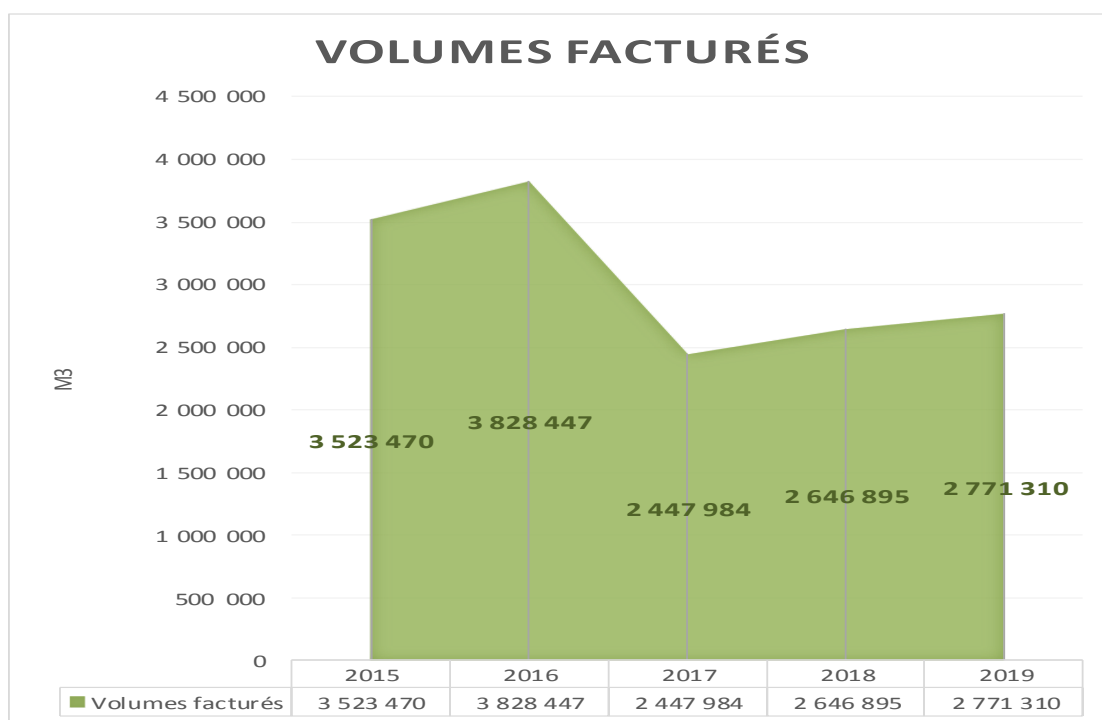


D. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³
Total des volumes facturés aux abonnés CAESM	2 646 895	2 771 310
Dont les volumes facturés aux gros consommateurs	343 800	543 420

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Synoptique du volume facturé 2015-2019



En 2019, le volume total facturé a augmenté de 124 415 m³, soit + 4.70%.

Le volume consommé par les abonnés du périmètre de la CAESM est de **2 771 310 m³** soit **118 m³/abonné**, en 2018 celui-ci était de **114 m³/abonné**.

On peut constater une augmentation de 3.5% (4m³) du volume consommé par les abonnés. Ce dernier reste en deçà de la valeur de référence 120 m³. Cette consommation quasi stable par abonné pourrait s'expliquer par l'évolution des modes de consommation et d'utilisation de l'eau (exemple : récupérateurs d'eau de pluie).

E. L'évaluation des charges entrantes dans les STEU

Cet indicateur, permet d'évaluer la charge de pollution transportée et traitée sur les ouvrages d'épuration, par rapport aux volumes d'eaux facturés aux consommateurs.

1. Périmètre CAESM

Année 2019		
Population "domestique" (EH)		44 002
Industriels (EH)		6 615
Total (EH)		50 617
Charge hydraulique m ³ /j		7 593
Charge pollution en kg/j	DBO5	3 037
	MES	3 543
	DCO	6 074
	NTK	759
	PT	202

DBO5 : Demande Biologique/Biochimique en Oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20°C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

DCO : Demande Chimique en Oxygène : indicateur de pollution correspondant à la quantité d'oxygène consommée pour oxyder les matières biodégradables.

Equivalent- habitant (EH) : L'équivalent-habitant est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 EH= 60g de DBO5.

MES : Matières en suspension : quantité de matière récupérée par filtration sur tamis, elle caractérise la pollution particulaire ou non dissoute.

F. Les réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 236,4 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements ;
- 53,1 km de réseau de refoulement.
- **Soit un linéaire de collecte total de 289,5 km**

Le matériau le plus important est le PVC/PE/PP (79%) et l'amiante ciment (14%). La fraction en fonte est de 1%. Puis, les autres matériaux anecdotiques, ne représentent que 6% (inconnu, autres, béton, acier). *Source : Rapport Annuel du Délégué 2019.*

G. Inventaire des ouvrages annexes

Le service est composé de :

1. Pour le territoire de l'Espace Sud :

- 118 postes de refoulement
- 1 bassin d'orage (permet la maîtrise des déversements d'effluents en milieu naturel par temps de pluie) :

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin Tampon	STEP Belfond, Sainte-Anne	560

NB : Les réseaux d'assainissement en amiante ciment, arrivés en fin de vie s'effondrent et empêchent l'écoulement normal des eaux usées. Les by-pass mis en place en 2017, sont toujours actifs. Une nouvelle série d'effondrements a eu lieu au cours de l'année 2019, ces derniers ont nécessité la mise en place de pompage provisoire.

Des travaux de réhabilitation de ces réseaux permettront de supprimer ces pompes au cours des années 2020 et 2021.

Commune	Lieu du By Pass
SAINT-ESPRIT	Dans l'enceinte de l' Hôpital
VAUCLIN	Boulevard Louis Landa à proximité du Restaurant Julot Rue Leopold Bissol à proximité du Bar Braffine, du Cimetière et de Fontaine
RIVIERE-SALEE	Rue des écoles Rue Joinville Saint-Prix
FRANCOIS	Trianon à proximité du collège et du plateau sportif

H. Les ouvrages d'épuration

Le service gère **28 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU)**.

1/ Le tableau suivant présente les STEU ayant un rejet conforme à la législation, selon les résultats des analyses d'auto surveillance

20 stations d'épuration

COMMUNE	STEU	CODE SANDRE	TYPE DE TRAITEMENT	CAPACITE NOMINAL EN EH	NOMBRE D'HABITANTS RACCORDES	DEBIT DE REFERENCE JOURNALIER
ANSES-D'ARLET	ANSE DUFOUR	80000297202	Boues activées	450	182	17
DIAMANT	DIZAC	80000297206	Boues activées	8300	5020	501
DIAMANT	O'MULLANE	80000497206	Boues activées	450	533	50
DUCOS	GRANDE SAVANE	80000697227	Boues activées	250	187	17
DUCOS	PAYS NOYE	80000197207	Boues activées	10 000	12266	1084
FRANCOIS	CHOPOTTE	80000297210	Boues activées	250	85	17
FRANCOIS	MANSARDE	80000697210	Filtres plantés de végétaux	1000	32	6
FRANCOIS	POINTE-COURCHET	80000197210	Boues activées	6666	7582	750
MARIN	4 CHEMINS	80000397217	Boues activées	12 500	6279	615
MARIN	DUPREY	80000297217	Boues activées	250	125	11
RIVIERE-PILOTE	MANIKOU	80000197220	Disques biologiques	800	573	80
RIVIERE-SALEE	BOURG	80000197221	Boues activées	7000	7720	997
RIVIERE-SALEE	KANEL	80000397221	Boues activées	200	147	20
SAINTE-ANNE	BELFOND	80000197226	Boues activées	8000	5466	630
SAINT-ESPRIT	PETER MAILLET	80000297223	Boues activées	200	220	20
SAINTE-LUCE	LES COTEAUX	80000397227	Boues activées	1050	1050	145
SAINTE-LUCE	GROS RAISINS	80000197227	Boues activées	16 655	12600	952
TROIS-ILETS	ANSE MARETTE	80000197231	Boues activées	15 000	11979	1202
VAUCLIN	PETITE RAVINE	80000197232	Boues activées	5000	5229	539
VAUCLIN	GRAND CASE	80000297232	Boues activées	600	127	9
TOTAL CAESM				94 621	77 402	7 662

2/ Le tableau suivant présente les STEU ayant un rejet non conforme à la législation.
7 stations d'épuration

COMMUNE	STEU	CODE SANDRE	TYPE DE TRAITEMENT	CAPACITE NOMINAL EN EH	NOMBRE D'HABITANTS RACCORDES	DEBITS DE REFERENCES JOURNALIERS
ANSES-D'ARLET	BOURG	80000197202	Lagunage aérés	7000	2756	285
DIAMANT	TAUPINIERE	80000797206	Boues activées	800	616	50
DUCOS	CANAL	80000597207	Décanteur Digesteur	300	120	45
RIVIERE-SALEE	FOND MASSON	80000297221	Boues activées	450	-	75
SAINT-ESPRIT	PETIT FOND	80000197223	Boues activées	1250	3210	334
SAINT-ESPRIT	REGALE	80000397223	Boues activées	250	184	19
SAINTE-LUCE	BELLEVUE LADOUR	80000597227	Boues activées	450	112	45
TOTAL CAESM				10 500	6 998	853

Les stations d'épuration présentées ci-dessus n'ont pas de conformité de traitement (conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté de juin 2007).

Outre les opérations de maintenance nécessitant un arrêt de la station, la non-conformité en traitement est due d'une part à la vétusté de certaines installations et d'autre part aux dysfonctionnements d'équipements.

A ce jour, les installations vétustes font l'objet de travaux de réhabilitation, à l'exemple des STEU du Bourg des Anses d'Arlet et Petit Fond. Les équipements défectueux sont renouvelés par le biais du fonds de renouvellement annuel disponible.

3/ Le tableau suivant présente les STEU n'ayant pas fait l'objet de bilan d'auto surveillance en 2019
1 station d'épuration

COMMUNE	STEU	CODE SANDRE	TYPE DE TRAITEMENT	CAPACITE NOMINAL EN EH	NOMBRE D'HABITANTS RACCORDES	DEBITS DE REFERENCES JOURNALIERS
TROIS-ILETS	LA FERME	80000297231	Boues activées	200	373	40
TOTAL CAESM				200	373	40

Définition du Code SANDRE

Le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) est chargé au sein du Système d'information sur l'eau de décrire les données sur l'eau et de définir les scénarios techniques permettant l'échange des données entre les producteurs, les utilisateurs et les banques de données. Ces données reposent sur des données de référence (liste de codes) administrées par le Sandre.

Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration

1. Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en TMS
STEU Bourg des Anses d'Arlet	15
STEU de Dizac	41
STEU de Taupinière	0
STEU de Duprey	0
STEU de 4 chemins	43
STEU de Manicou	0
STEU Bourg de Rivière-Salée	33
STEU de Fond Masson	0
STEU de Kanel	0
STEU de Belfond	34
STEU Bourg Saint-Esprit	0
STEU de Régale	0
STEU de Peter Maillet	0
STEU d'Anse-Marette	108
STEU de la Ferme	0
STEU de Petite Ravine	26
STEU de Grand Case	0
STEU de Pointe-Courchet	32
STEU de Chopotte	0
STEU de Pays Noyé	92
STEU de Grande Savane	0
STEU de Canal	0
STEU de Gros Raisins	63
STEU de Les Coteaux	25
STEU de Bellevue Ladour	0
STEU d'Anse Dufour	0
STEU d' O'Mullane	0
Total des boues évacuées	512

2. Sous-produits de traitement

	Refus de dégrillage (kg)	Huiles/Graisse (m3)	Sable
STEU de 4 chemins	12 000	219	10
STEU Bourg de Rivière-Salée	3600	74	
STEU de Belfond	3100	99	
STEU de l'Anse Marette	1750	309	
STEU de Pointe-Courchet	41 638	-	
STEU de Pays Noyé	32 000	34	
STEU de Gros Raisins	34 000	59	
STEU de Petite Ravine	-	3	
Total des sous-produits évacués	128 088	797	

Les refus de dégrillage sont évacués vers l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux). Les huiles et les graisses produites par les stations de traitement des eaux usées sont traitées à l'UTMV (Unité de Traitement des Matières de Vidanges) de ODYSSEI.

II. Tarification de l'assainissement et recettes du service

A. *Modalités de tarification*

La facture d'assainissement collectif de la CAESM comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, taxes, redevances...).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

❖ Tarification applicable

Tarifs		<u>Au 01/01/2019</u>	<u>Au 01/01/2020</u>
COLLECTIVITE			
Part fixe (€ HT/semestre)	Abonnement ⁽¹⁾	8,5 €	8,5 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Consommation	0,57 €/m ³	0,77€/m ³
SME			
Part fixe (€ HT/semestre)	Abonnement ⁽¹⁾	31,14 €	31,37 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Consommation	0 à 50 m ³ : 1,3411 €/m ³ > 50 m ³ : 1,8164 €/m ³	0 à 50 m ³ : 1,3568 €/m ³ > 50 m ³ : 1,8378 €/m ³
Autres Organismes Publics			
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) ⁽²⁾	2,1 %	2,1 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° 31/2019 du 13/06/2019 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 19/06/2012 effective à compter du 01/07/2012 fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).
Le montant du tarif servant de base pour le calcul de la PFAC est de **570 €**, celui-ci est assorti d'un coefficient. *(Cette participation correspond à l'ancienne Prime de Raccordement à l'Egout)*

La collectivité n'a pas mis en place de frais d'accès au service, ni de participation aux frais de branchement.

B. Facture d'assainissement type « Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ » (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	17	17	-
Part proportionnelle	68,40	92,40	25,9%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	85,40	109,40	-
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	62,27	62,74	0,75 %
Part proportionnelle	194,20	196,49	1,16 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	256,47	259,23	1,06 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18	18	0,00 %
TVA si service assujetti (2,1 %)	7,56	8,12	6,89%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	25,56	26,12	2,14 %
Total	367,44	394,75	6,91%
Prix TTC au m³	3,06	3,29	6,99 %

Le prix moyen au m³ sur le contrat est de **3,29€ TTC** sur la base d'une consommation de 120 m³ au 01/01/2020. Le prix moyen 2019 en Martinique n'est pas encore publié au moment du présent rapport.

Evolution du prix moyen

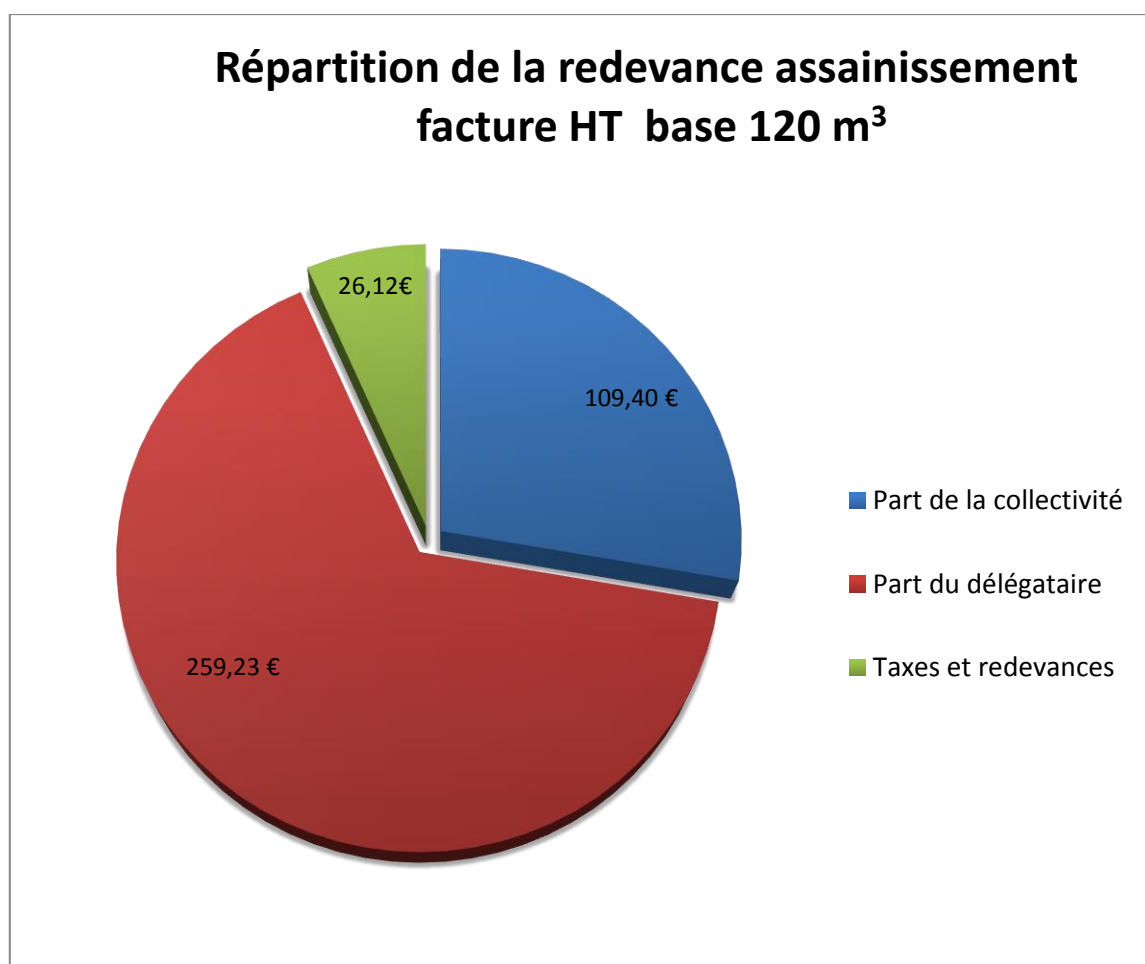
Année	2015	2016	2017	2018	2019
Prix moyen au m ³ sur le contrat	2.99 €	2.98 €	3.04 €	3.06 €	3.29 €
Prix moyen au m ³ en Martinique (OEM)	2.54 €	2.62 €	2.65 €	2.66 €	**
Ratio Prix contrat/ prix Martinique (%)	+17.72%	+13.74%	+14.71%	+15.45%	-

* Sur la base d'une consommation de 120 m³ (TTC)

**Non publié à la date de ce rapport

Ayant augmenté de 23cts en 2019, le prix moyen au m³ sur le contrat reste très supérieur à la valeur moyenne nationale au 1^{er} janvier 2019 qui est de 2.21€ (source SISPEA, Edition novembre 2020).

Synoptique de la répartition du coût de l'assainissement au 01/01/2020 :



Le tarif pour toutes les communes de la Communauté est : 3,29€

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- La part de la collectivité a augmenté de 20cts d'euros en 2019, pour suivre les recommandations de la cour régionale des comptes.
- Les tarifs du fermier sont actualisés chaque année et tiennent compte de l'indice de prix du secteur du bâtiment et travaux publics (BTP).

C. Recettes de la CAESM

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Redevance eaux usées usage domestique	1 804 988	2 141 304
<i>dont abonnements</i>	0	0
Redevance eaux usées usage non domestique	0	0
<i>dont abonnements</i>	0	0
Recette pour boues et effluents importés	0	0
Régularisations (+/-)	0	0
Total recettes de facturation	1 804 988	2 141 304
Recettes de raccordement	0	0
Prime de l'Office de l'Eau	376 838	415 461
Contribution au titre des eaux pluviales	0	0
Recettes liées aux travaux	0	0
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0
Autres recettes (variation produits à facturer)		
Total autres recettes	376 838	415 461
Total des recettes	2 181 826	2 517 163

Source : *Compte Annuel de Résultat de l'Exploitant*

Le résultat de l'exercice 2019, est en augmentation par rapport à 2018 compte tenu de la hausse de 20cts de la part de la collectivité.

Recettes de l'exploitant:

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Redevance eaux usées usage domestique	5 428 066	6 027 523
<i>dont abonnements</i>	1 306 433	1 473 526
Redevance eaux usées usage non domestique	0	0
<i>dont abonnements</i>	0	0
Recette pour boues et effluents importés	0	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0
Total recettes de facturation	5 428 066	6 027 523
Recettes liées aux travaux	25 395	61 891
Fonds de travaux	0	0
Produits accessoires	168 042	
Total autres recettes	193 437	61 891
Total des recettes	5 621 503	6 089 414

Source : *Compte Annuel de Résultat de l'Exploitant 2018 et 2019*

Total de la redevance assainissement au 31/12/2019

Recettes globales = Recette de la collectivité + Recette de l'exploitant (y compris travaux exclusif) = 8 606 577 €.

III. Indicateurs de performance

A. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif* (P201.1)

Pour mémoire

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Règle

$$\text{Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Le nombre d'abonnés desservis par le réseau est de :

23 509

Une estimation au regard du zonage assainissement porterait le nombre d'abonnés à un total de :

40 493

Ce chiffre a été déterminé au regard du SDA (Schéma Directeur d'Assainissement) validé en 2013 sur la base de 28 035 abonnés (source SME) avec une projection de 12 458 abonnés potentiels supplémentaires.

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **58.05 %**.

En procédant à l'exclusion des données du Robert et de Trinité, l'évolution du taux de desserte du territoire est :

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'abonnés	21688	21906	22481	23189	23509
Taux de desserte	53.56%	54.10%	55.52%	57.26%	58.05%

Bien qu'une révision du SDA soit prévue par la CAESM, la desserte par réseau de toute la zone d'assainissement collectif du territoire n'est pas achevée. Il resterait 42% à réaliser.

Entre 2018 et 2019, le taux de desserte reste stable.

Toutefois, pour atteindre l'objectif actuel, d'importants investissements sont à poursuivre par la communauté en extension de réseaux d'eaux usées et en incitation aux raccordements effectifs des habitations raccordables à ces réseaux.

B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux (P.202.2B)

Pour mémoire

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
10	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...) et s'ils existent, des points d'auto surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)		
10	❖ Existence d'un inventaire des réseaux comprenant (linéaire, catégorie, précision de l'information géographique, diamètre, matériau, année approximative de pose) ❖ Procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux	10
1 à 5	Information sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%	4
0 à 15	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%.	13
Les 40 à 45 points ci-dessus doivent être obtenus (partie A plus partie B) avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
Partie C : Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)		
+ 10	Information géographique précisant altimétrie des canalisations sur au moins la moitié du linéaire total des réseaux	-
+ 1 à 5	Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%	-
+ 10	Localisation et description des ouvrages annexes (poste de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	10
+ 10	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	10
+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10
+ 10	Inventaire qui récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	10
+ 10	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquêtes et d'auscultations du réseau, avec document rendant compte de sa réalisation	10
+ 10	Existence d'un plan pluriannuel de réhabilitations et de renouvellements (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	-

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 92 pour l'exercice 2019. Pour mémoire, il était de 82 en 2018.

L'indice a augmenté de 10 points en 2019 car le plan ou l'inventaire des réseaux mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau.

Il reste donc supérieur à la moyenne nationale de 2019, qui est de 69 (source SISPEA, Edition novembre 2020).

C. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Pour mémoire

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station).

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2019	Conformité exercice 2018	Conformité exercice 2019
		0 ou 100	0 ou 100
CAESM			
STEU de Bourg (Anses d'Arlet)	98,04	0	0
STEU de Dizac (Diamant)	205,26	0	0
STEU de Pointe Courchet (François)	240,41	0	0
STEU de 4 Chemins (Marin)	212,85	0	0
STEU du Bourg (Rivière-Salée)	266,73	0	0
STEU du Bourg (Sainte-Anne)	171,72	0	0
STEU d'Anse Marette (Trois-Ilets)	435,12	0	0
STEU Bourg (Vauclin)	190,93	0	0
STEU de Gros Raisins (Sainte- Luce)	276,4	0	0
STEU de Pays Noyé (Ducos)	618,53	0	0

Source : Police de l'eau de la Martinique

L'indice global de conformité de collecte des effluents des STEU > 2000 EH pour l'exercice 2019 sur la CAESM est de **0%**.

Pour mémoire en 2018, il était aussi de **0%**.

En absence de retour des données journalières de temps de déversement des points A1 >= 120 kg/j de DBO5 dans les fichiers SANDRE, conformément à l'article 17.II de l'arrêté du 21 juillet 2015, les systèmes de collecte ont été déclarés non conformes par la Police de l'Eau.

La communauté doit mettre en place des actions pour se conformer aux prescriptions relatives au temps de déversement des points A1 >= 120 kg/j de DBO5.

(Point A1 : point réglementaire correspondant à un déversoir du système de collecte situé sur des tronçons de réseau).

La moyenne nationale de 2019, qui est de 96 (source SISPEA, Edition novembre 2020).

Tableau de conformité des STEU <2000EH

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2019	Conformité exercice 2018	Conformité exercice 2019
		0 ou 100	0 ou 100
CAESM			
STEU Petit Fond (Saint-Esprit)	114,16	-	0
STEU Les coteaux (Sainte-Luce)	57,03	-	-
STEU Mansarde Rancé (François)	1,82	-	-
STEU Manikou (Rivière-Pilote)	34,4	-	-
STEU Grand Case (Vauclin)	7,65	-	-
STEU Bellevue Ladour (Sainte-Luce)	6,75	-	-
STEU Fond Masson (Rivière-Salée)	56	-	-
STEU Anse Dufour (Anse d'Arlet)	5,71	-	-
STEU Canal (Ducos)	0,35	-	-
STEU Chopotte (François)	5,1	-	-
STEU Grande Savane (Ducos)	11,22	-	-
STEU Régale (Saint-Esprit)	11,02	-	-
STEU Peter Maillet (Saint-Esprit)	13,2	-	-
STEU La Ferme (Trois-Ilets)	22,4	-	-
STEU Kanel (Rivière-Salée)	8,8	-	-
STEU Duprey (Marin)	7,48	-	-
STEU O'Mullane (Diamant)	24,5	-	-
STEU Taupinière (Diamant)	33,49	-	-

Aucun indice de conformité de collecte n'a été calculé par la Police de l'Eau en 2019, pour les systèmes d'assainissement de moins de 2000EH, sauf pour l'agglomération du Saint-Esprit.

Pour mémoire en 2018, il n'a pas été calculé par la Police de l'Eau.

D. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Pour mémoire

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. De valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
CAESM			
STEU de Bourg (Anses d'Arlet)	98,04	0	0
STEU de Dizac (Diamant)	205,26	100	100
STEU de Pointe Courchet (François)	240,41	100	0
STEU de 4 Chemins (Marin)	212,85	100	100
STEU du Bourg (Rivière-Salée)	266,73	0	0
STEU du Bourg (Sainte-Anne)	171,72	0	100
STEU d'Anse Marette (Trois-Ilets)	435,12	100	100
STEU Bourg (Vauclin)	190,93	0	0
STEU de Gros Raisins (Sainte-Luce)	276,4	100	100
STEU de Pays Noyé (Ducos)	618,53	0	0

Source : Police de l'eau de la Martinique

Règle: Il résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle).

L'indice global de conformité des équipements des STEU > 2000 EH pour l'exercice 2019 sur la CAESM est de **48%**.

Pour mémoire en 2018, il était de **47%**.

En 2019, l'indicateur P204.3 a peu évolué. On note une légère augmentation qui s'expliquerait par des modifications observées sur deux STEU.

En effet, la STEU du Bourg, commune de Sainte-Anne, a été déclarée conforme par rapport à 2018. A contrario, la STEU Pointe Courchet du François est non-conforme. La communauté doit mettre en place des dispositifs visant à améliorer cet indicateur.

Tableau de conformité des STEU <2000EH

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2019	Conformité exercice 2018	Conformité exercice 2019
		0 ou 100	0 ou 100
CAESM			
STEU Petit Fond (Saint-Esprit)	114,16	0	0
STEU Les coteaux (Sainte-Luce)	57,03	100	100
STEU Mansarde Rancé (François)	1,82	100	100
STEU Manikou (Rivière-Pilote)	34,4	0	100
STEU Grand Case (Vauclin)	7,65	100	100
STEU Bellevue Ladour (Sainte-Luce)	6,75	100	100
STEU Fond Masson (Rivière-Salée)	56	0	100
STEU Anse Dufour (Anse d'Arlet)	5,71	100	100
STEU Canal (Ducos)	0,35	0	0
STEU Chopotte (François)	5,1	100	100
STEU Grande Savane (Ducos)	11,22	100	100
STEU Régale (Saint-Esprit)	11,02	100	0
STEU Peter Maillet (Saint-Esprit)	13,2	100	100
STEU La Ferme (Trois-Ilets)	22,4	100	100
STEU Kanel (Rivière-Salée)	8,8	100	100
STEU Duprey (Marin)	7,48	100	100
STEU O'Mullane (Diamant)	24,5	100	100
STEU Taupinière (Diamant)	33,49	0	100

L'indice global de conformité des équipements des STEU pour l'exercice 2019 sur tout le territoire de la CAESM est de **49 %**.

Pour mémoire en 2018, il était de **47%**.

L'indice a augmenté de 2 points en 2019. A ce jour ; sur les 18 STEU < 2000 EH du parc CAESM ; 3 STEU sont jugées non conformes en équipements (Petit Fond et Régale de Saint-Esprit, canal de Ducos).

L'indicateur P204.3 reste très inférieur à la moyenne nationale 2019 qui est de 96 (source SISPEA, Edition novembre 2020) ; des perspectives sur les équipements sont à prévoir par la communauté en vue d'une progression de performance.

E. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Indice valable uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Pour mémoire

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
CAESM			
STEU de Bourg (Anses d'Arlet)	98,04	0	0
STEU de Dizac (Diamant)	205,26	0	100
STEU de Pointe Courchet (François)	240,41	0	0
STEU de 4 Chemins (Marin)	212,85	0	0
STEU du Bourg (Rivière-Salée)	266,73	0	0
STEU du Bourg (Sainte-Anne)	171,72	0	0
STEU d'Anse Marette (Trois-Ilets)	435,12	0	0
STEU Bourg (Vauclin)	190,93	0	0
STEU de Gros Raisins (Sainte-Luce)	276,4	0	0
STEU de Pays Noyé (Ducos)	618,53	0	0

Source : Police de l'eau de la Martinique

L'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration (supérieur à 2000 EH) de la CAESM pour l'exercice 2019 est de **7,56%**.

Pour mémoire en 2018, il était de 0%.

En 2019, seule la STEU Dizac du Diamant a été déclarée conforme aux prescriptions de la DERU par la Police de l'Eau.

Tableau de conformité des STEU <2000EH

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2019	Conformité exercice 2018	Conformité exercice 2019
		0 ou 100	0 ou 100
CAESM			
STEU Petit Fond (Saint-Esprit)	114,16	0	0
STEU Les coteaux (Sainte-Luce)	57,03	0	100
STEU Mansarde Rancé (François)	1,82	0	100
STEU Manikou (Rivière-Pilote)	34,4	0	100
STEU Grand Case (Vauclin)	7,65	100	0
STEU Bellevue Ladour (Sainte-Luce)	6,75	100	100
STEU Fond Masson (Rivière-Salée)	56	100	100
STEU Anse Dufour (Anse d'Arlet)	5,71	0	100
STEU Canal (Ducos)	0,35	100	100
STEU Chopotte (François)	5,1	100	100
STEU Grande Savane (Ducos)	11,22	100	100
STEU Régale (Saint-Esprit)	11,02	100	100
STEU Peter Maillet (Saint-Esprit)	13,2	100	100
STEU La Ferme (Trois-Ilets)	22,4	0	100
STEU Kanel (Rivière-Salée)	8,8	100	100
STEU Duprey (Marin)	7,48	100	100
STEU O'Mullane	24,5	0	100
STEU Taupinière	33,49	0	100

En 2019, la police de l'eau a statué sur une non-conformité de la performance des ouvrages pour 2 STEU < 2000 EH sur les 18 infrastructures (8 non-conformités en 2018).

L'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration sur tout le territoire de la CAESM pour l'exercice 2019 est de **16,3%**.

Pour mémoire en 2018, il était de 8,10%.

Il est impératif de prévoir des investissements visant à améliorer cet indicateur de façon notable et pérenne.

F. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Pour mémoire

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- **Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,**
- **La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.**

Règle

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =

$$\frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

Le tonnage de boues (TMS) admis par une filière conforme est de 480.

Le tonnage de boues (TMS) total évacué par toutes les filières est de 480.

Le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation pour l'exercice 2019, est de **100 %**.

Pour mémoire, l'indice était de 100% pour l'exercice 2018.

Le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées est excellent et ce, depuis le début du contrat.

Pour information, la moyenne nationale 2019 est de 99.6% ; source SISPEA-Edition novembre 2020.

Aujourd'hui, une filière existe et permet de traiter les boues de toutes les stations d'épuration du territoire.

Mais les équipements de cette filière (centre de compostage, CVO, etc..) arrivent déjà à saturation, il est aujourd'hui urgent de diversifier la filière afin de la pérenniser.

G. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Pour mémoire

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Règle

$$\text{Taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{Nombre d'habitants desservis}} \times 100$$

Il est à noter qu'aucune demande d'indemnisation n'a été déposée en vue d'un dédommagement en 2019.

Le taux de débordement des effluents est de **0 pour 1000 habitants.**

Pour mémoire, il était de 0 pour 1000 habitants en 2018.

La donnée est difficilement exploitable en raison du mode de calcul appliqué. En effet, le mode de calcul ne permet pas d'avoir une photographie réelle de la situation, car de nombreuses personnes ne formulent pas de demande d'indemnisation.

De ce fait, l'indicateur est inférieur à la moyenne nationale de 2019 qui est de 0.056 (source SISPEA, Edition novembre 2020).

H. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Pour mémoire

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Point Noir

Est un point noir, tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si le défaut est situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Règle

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Périmètre CAESM

Le linéaire de réseau de collecte hors branchements est de **236,4km**.

124 points noirs sont comptabilisés sur tout le territoire de la CAESM

Le nombre de points noirs en 2019 est de **52,5 par 100 km de réseau**.

En 2018, celui-ci était de 23.4 par 100 km de réseau.

On peut dire que cet indicateur engage à une meilleure connaissance du patrimoine (gestion patrimoniale des réseaux), il renvoie à la performance des installations du service et donne une indication sur la dégradation de l'état et du fonctionnement du réseau.

Pour information,

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire de réseau de collecte hors branchements (km)	377.6	376.24	232.5	234.5	236.4
Nombre de point noirs (unité)	73	106	-	-	124
Indicateur P252.2 (nbre par 100 km de réseau)	19.31	28	33.5	23.4	52.5

*2015/2016 : sont compris le Robert et la Trinité

**Rectificatif du nombre de points noirs et du taux sur 2017,2018

Depuis 2015, cet indicateur est relativement très élevé et critique, par rapport à la moyenne nationale 2019 qui est de 5.1 (source SISPEA, Edition novembre 2020).

Par ailleurs, certaines casses réseau ne sont plus considérées comme points noirs par le fermier.

A. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Cet indice est calculé pour la CAESM.

Au cours des 5 derniers exercices, 2,3 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'exercice 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,19%**

En 2018, celui-ci était de 0,29%.

Ci-dessous l'évolution de cet indicateur depuis 2015.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	1.710	0	0.377	0.110	0.103
Taux moyen de renouvellement (%)	0.40	0.30	0.46	0.29	0.19

*2015 à 2016 : sont compris Le Robert et la Trinité (territoire SISCM)

Le taux moyen de renouvellement a encore diminué en 2019, soit -10 points. Il reste inférieur à la moyenne nationale 2019 qui est de 0.31 (source SISPEA, Edition novembre 2020).

De lourds investissements sont à prévoir pour le renouvellement des canalisations arrivant en fin de vie (notamment les réseaux en amiante ciment).

B. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) (Indice valable uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Pour l'exercice 2019, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants (Source SME) :

	Nombre de bilans réalisés VP.211	Nombre de bilans conformes VP.210	Pourcentage de bilans conformes
	exercice 2019	exercice 2019	exercice 2019
STEU de Bourg (Anses d'Arlet)	12	12	100%
STEU de Dizac (Diamant)	12	12	100%
STEU de Pointe Courchet (François)	14	14	100%
STEU de 4 Chemins (Marin)	26	26	100%
STEU du Bourg (Rivière-Salée)	12	12	100%
STEU de Belfond (Sainte-Anne)	13	13	100%
STEU d'Anse Marette (Trois-Ilets)	26	26	100%
STEU Bourg (Vauclin)	12	12	100%
STEU de Gros Raisins (Sainte-Luce)	25	25	100%
STEU de Pays Noyé (Ducos)	24	24	100%

Pour l'exercice 2019, les indicateurs de chaque STEU de capacité <2000 EH sont les suivants (Source SME) :

	Nombre de bilans réalisés VP.211	Nombre de bilans conformes VP.210	Pourcentage de bilans conformes
	exercice 2019	exercice 2019	exercice 2019
STEU Petit Fond (Saint-Esprit)	12	12	100%
STEU Les coteaux (Sainte-Luce)	2	2	100%
STEU Mansarde Rancé (François)	5	5	100%
STEU Manikou (Rivière-Pilote)	1	1	100%
STEU Grand Case (Vauclin)	1	1	100%
STEU Bellevue Ladour (Sainte-Luce)	1	1	100%
STEU Fond Masson (Rivière-Salée)	1	1	100%
STEU Anse Dufour (Anse d'Arlet)	14	14	100%
STEU Canal (Ducos)	1	1	100%
STEU Chopotte (François)	1	1	100%
STEU Grande Savane (Ducos)	1	1	100%
STEU Régale (Saint-Esprit)	1	1	100%
STEU Peter Maillet (Saint-Esprit)	1	1	100%
STEU La Ferme (Trois-Ilets)	1	1	100%
STEU Kanel (Rivière-Salée)	1	1	100%
STEU Duprey (Marin)	1	1	100%
STEU O'Mullane	2	2	100%
STEU Taupinière	4	4	100%

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est de **100%**.

Ci-dessous l'évolution des indices

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Indice global de conformité des performances de ouvrages P205.3	76.47%	50%	8.18%	8.10%	16.3%
Indice global de conformité des performances des équipements P254.3	93%	93%	96.6%	100%	100%

*2015 à 2016 : sont compris Le Robert et la Trinité (territoire SISCM)

En 2019, la performance des équipements (P254.3) **affiche toujours une conformité réglementaire totale en termes d'efficacité de traitement des eaux usées**, fruit du travail des efforts de rigueur pour la qualité optimale des traitements engagés par le fermier.

Prévoir des investissements sur la mise en conformité réglementaire du système d'autosurveillance doit rester une priorité pour la collectivité afin de rétablir une cohérence entre la performance des équipements (P254.3) et la performance des ouvrages (P205.3).

C. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (p255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	20	20	20	20
10	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	-	-	10	10	-
20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	-	20	20	20	20
30	Mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	-	30	30	30	30
+ 10	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	-	-	-	-	-
+ 10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	-	-	-	-	-
+ 10	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	-	-	-	-	-
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	-	-	-	-	-

Source SME

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **de 20 en 2019**.

En additionnant les points des éléments acquis, l'indice serait de 70 en 2019. Cependant la règle de calcul définis par SISPEA oblige une acquisition de points supplémentaire si et seulement si les étapes précédentes sont réalisées.

Après actualisation, cet indice est de 20 points de 2015 à 2019.

La moyenne nationale de 2019, est de 68 (source SISPEA, Edition novembre 2020). Pour augmenter considérablement l'indice, de gros efforts restent à faire par le fermier pour le respect des clauses de suivi des milieux récepteurs des arrêtés préfectoraux d'autorisation des STEU.

D. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) ***(source : Service Finances CAESM)***

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette en €	17 945 958,27€	18 545 358,49€
Epargne brute annuelle en €	539 248,76€	265 263,20€
Durée d'extinction de la dette en années	33 ans (estimation)	69,9 ans

La durée d'extinction de la dette pour l'année 2019 est de 69.9 ans, le seuil maximal fixé est généralement à 50 ans.

La moyenne nationale de 2019, est de 5.2 ans (source SISPEA, Edition novembre 2020). La dette de la collectivité est à un niveau plus que critique.

E. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) ***(source : SME)***

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2018 tel que connu au 31/12/2019	2 367 429 €	2 658 270 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2019	7 777 935 €	8 544 686 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2019	6.05%	7,2%

Le taux d'impayés pour l'année 2019 a augmenté de 1.15%. Le chiffre d'affaires a également augmenté de 766 751€.

La moyenne nationale de 2019, est de 2.45% (source SISPEA, Edition novembre 2020).

F. Taux de réclamations (P258.1) (source SME)

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☒ Oui ☐ Non

Périmètre CAESM

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 51

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

Nombre total d'abonnés du service : 23 509

Pour l'exercice 2019, le taux de réclamations est de **2,17 pour 1000 abonnés**

Pour l'exercice 2018, le taux de réclamations était de **2,20 pour 1000 abonnés**

Le nombre de réclamations écrites 2019 reçues par le fermier n'a pas changé (source SME).

La moyenne nationale de 2019, est de 2.42 pour 1000 abonnés (source SISPEA, Edition novembre 2020).

IV. Financement des investissements (source : Service Finances CAESM)

A. *Montants financiers*

	Exercice 2018		Exercice 2019	
	Réalisé 2018	Restes à réaliser	Réalisé 2019	Restes à réaliser
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 097 743,36€	128 360,39€	868 836,69€	213 899,57€
Montants des subventions en €	2 631 035,48€	6 927 541,59€	1 015 937€	6 168 926,59€
Montants des contributions du budget générales en €	0,00€	0,00€	0.00€	0.00€

De nombreux travaux sont actuellement suspendus pour diverses raisons, particulièrement en raison d'impayés, et des négociations sont en cours pour la reprise des travaux les plus urgents.

B. *Etat de la dette du service*

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		17 945 958,27€	18 545 358,49€
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	107 887,70€	652 629,78€
	Intérêt	88 912,53€	473 503,18€

C. *Amortissements*

Le Tribunal Administratif, par son jugement en date du 11/03/2020, a annulé l'arrêté préfectoral relatif à la répartition de l'actif et du passif de l'ex-SICSM entre les communautés CAP NORD et CAESM. Par conséquent, aucun amortissement n'a pu être pratiqué en 2019 sans cette répartition du patrimoine.

Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été une nouvelle fois de 0,00€.

D. Travaux engagés pendant l'exercice (Source : Service Finances CAESM)

Désignation	Commune ou collectivité	Montant HT	Aide agence			Auto-financement CAESM
		(euros)	Partenaire	Subvention notifiée	Subvention versée	
Traitement						
Construction de la STEP Dizac	Diamant	7 855 490 €	AFB	1 316 000 €	1 316 000 €	5 552 490 €
			FEADER	658 000 €	658 000 €	
			ODE	329 000 €	263 200 €	
Etudes pour la mise en conformité des STEP du Diamant	Diamant	500 000 €	AFB	200 000 €	128 499 €	100 000 €
			FEDER PO 2007/2013	150 000 €	51 169 €	
			FIDOM	50 000 €	16 645 €	
Réhabilitation de la STEP de Petit Fond	Saint-Esprit	3 300 000 €	CTM	397 500 €	135 900 €	832 500 €
			AFB	1 575 000 €	1 318 232 €	
			ODE	495 000 €	396 000 €	
Réhabilitation STEP Anses d'Arlet	Anses-d'Arlet	4 300 000 €	AFB	1 381 950 €	883 764 €	338 050 €
			ODE	1 290 000 €	774 000 €	
			CTM	1 290 000 €	557 781 €	
Ext. STEP Gros Raisin	Sainte Luce	7 750 000 €	ODE	900 000 €	754 905 €	2 325 000 €
			AFB	800 000 €	640 000 €	
			FIDOM	700 000 €	518 441€	
			CTM	1 797 500 €	1 078 500 €	
			FEDER PO 2007/2013	1 227 500 €	948 054 €	

Désignation	Commune ou collectivité	Montant HT	Aide agence			Auto-financement CAESM
		(euros)	Partenaire	Subvention notifiée	Subvention versée	
Collecte						
Ext Réseau Canal & Transfert EU	Ducos	1 816 674 €	CTM	157 347 €	78 674 €	623 716 €
			ODE	490 608 €	393 819 €	
			FEDER PO 2007/2013	545 002 €	413 277 €	
Transfert Sainte-Luce à la STEP de Gros Raisin	Sainte Luce	3 622 350 €	CTM	457 347 €	228 674 €	1 680 823 €
			FEDER PO 2007/2013	1 034 180 €	1 005 045 €	
			ODE	450 000 €	450 000 €	
Transfert Rivière Pilote à la STEP de Gros Raisin	Rivière Pilote et Sainte Luce	4 170 000 €	ODE	750 600 €	600 480 €	1 420 000 €
			AFB	1 999 400 €	1 899 430 €	
Ext du réseau d’eaux usées dans le bourg de Rivière-Pilote	Rivière-Pilote	3 250 000 €	AFB	1 125 000 €	727 893 €	500 000 €
			ODE	650 000 €	520 000 €	
			FEDER PO 2014-2020	975 000 €	- €	
Ext du réseau d'eaux usées Bourg Saint-Esprit	Saint- Esprit	3 700 000 €	ODE	1 110 000 €	555 000 €	1 840 000 €
			CTM	750 000 €	375 000 €	
Réhabilitation PR	CAESM	1 224 000 €	ODE	100 368 €	28 222 €	767 199 €
			CTM	356 433 €	228 674 €	
Etudes diagnostiques pour la reprise des opérations de l'ex-SICSM	Anses d'Arlet, Saint-Esprit, Ducos, Rivière-Pilote	53 000 €	ODE	53 000 €	- €	- €

E. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Année prévisionnelle de réalisation	Montant prévisionnel en €
Mise aux normes des Trop-pleins des PR	2022	100 000 €
Régularisation administrative des STEP	2021	250 000 €
Convention performance ODE	2021	600 000 €
Etudes Réhabilitation de la STEP Pointe-Courchet	2022	50 000 €
Schéma directeur et zonage	2021	150 000 €
Réhabilitation réseau hôtel La Pagerie	2022	100 000 €
Gestion des casses	2021/2022/2023	500 000 € / an
Diagnostic réseaux	2021/2022/2023	200 000 € / an
Réhabilitation des réseaux	2021/2022/2023	1 000 000 € / an
Optimisation STEP Marin	2021	400 000 €

F. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Sans objet

G. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Sans objet

H. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité
(P207.0 – Source SME)

Le nombre de demande d'abandon de créance reçu par le délégataire est de 37, pour un montant de 52 883€.

Versement à un fond de solidarité : 0,018€ HT/m3 facturé.

I. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Sans objet

V. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2018 CAESM	Valeur 2019 CAESM	Variation
	Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	46 609	46 078	-1.08%
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	-	1	-
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	285	512	+80%
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	3.06	3.29	+7.52%
	Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	57.26	58.05	+1.29%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	82	92	+12.20%
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 STEU > 2000 EH	0	0	-
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 ENSEMBLE DES STEU	0	0	-
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 STEU > 2000 EH	47	48	+2.13%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 ENSEMBLE DES STEU	47	49	+4.26%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 STEU > 2000 EH	0	7.56	-
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 ENSEMBLE DES STEU	8.10	16.3	+101.2%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	-
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0.0048	0.018	+275%

		Valeur 2018 CAESM	Valeur 2019 CAESM	Variation
	Indicateurs descriptifs des services			
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0	-
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	23.4	52	+122.22%
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0.29	0.19	-34.48%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100	100	-
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	-	20	-
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	33	69,9	+111.8%
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	6,05	7,2	+19.01%
P258.1	Taux de réclamations	2.20	2.17	-1.82%

VI. Glossaire

Les indicateurs des services d'assainissement

A. Nombre d'habitants desservis (D 201.0) et d'abonnés domestiques

Cet indicateur permet d'apprécier la taille du service et de relativiser les résultats des indicateurs de performance. Il s'agit du nombre de personnes (y compris les résidents saisonniers) qui sont dans une zone où il existe une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle il est raccordé ou peut être raccordée. Les *abonnés domestiques et assimilés* sont ceux redevables à l'Office de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

Ne sont pas concernés par cet indicateur :

- Les services limités au transport et à la dépollution (pas d'abonnés) ;
- Les services collectant seulement les effluents industriels (abonnés uniquement industriels sans les abonnés domestiques) ;
- Les services d'assainissement non collectif.

A. Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration

1. Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Pour mémoire

Cet indicateur permet de quantifier les boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte. *En tMS : tonne de Matières Sèches*

A. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Pour mémoire

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

B. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(Indice valable uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Pour mémoire

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établi avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

Règle

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

A. Taux de réclamations (P258.1) (source SME)

Pour mémoire

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☒ Oui ☐ Non

Règle

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

A. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) (source : Service Finances CAESM)

Pour mémoire

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite). Toute facture impayée au 31/12/2017 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Règle

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

A. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) **(source : Service Finances CAESM)**

Pour mémoire

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Règle durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice =
$$\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

A. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Pour mémoire

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.*

Règle

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

VII. ANNEXE

A / Les ouvrages d'épurations

B / Glossaire AC

C/ Population INSEE

D/ Autres annexes

A. Les ouvrages d'épuration

STEU N°1 : BOURG

Code Sandre de la station : **80000197202**

Caractéristiques générales											
Type de traitement	LAGUNAGE AEREE										
Commune d'implantation	ANSES D'ARLET										
Lieu-dit	GRANDE ANSE										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	5 000										
Nombre d'abonnés raccordés	735										
Nombre d'habitants raccordés	1940										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	291										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	☒ Autorisation en date 15/01/1997 et 16/09/1998 ☐ Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet	Emissaire en mer (mer des caraïbes)										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	25			☒ et		☒ ou		70			
DCO	125			☒ et		☒ ou		75			
MES	35			☒ et		☒ ou		90			
NTK	15			☒ et		☒ ou		70			
STREPTOCOQUE	100			☒							
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	NON	34.16	92	140.36	80	63.52	79	44.6	62		

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : ANSE DUFOUR

Code Sandre de la station : **80000297202**

Caractéristiques générales											
Type de traitement		MEMBRANAIRE									
Commune d'implantation		ANSES D'ARLET									
Lieu-dit		ANSE DUFOUR									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		400									
Nombre d'abonnés raccordés		75									
Nombre d'habitants raccordés		235									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		75									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date 25/11/2008 ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Mer des caraïbes									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou						Rendement (%)			
DBO ₅	5	☒ et		☐ ou		98					
DCO	50	☒ et		☐ ou		93					
MES	5	☒ et		☐ ou		98					
NG		☒ et		☐ ou		80					
E COLI (NPP/100)	100										
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NG		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	NON	3.18	99	35.49	93	3.63	99	26.12	64	7.23	23

STEU N°3 : DIZAC

Code Sandre de la station : **80000297206**

Caractéristiques générales											
Type de traitement		BOUES ACTIVEES									
Commune d'implantation		DIAMANT									
Lieu-dit		DIZAC									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		3200									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés		2140									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		321									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Marigot									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☒ et ☐ ou				70			
DCO		125		☒ et ☐ ou				75			
MES		35		☒ et ☐ ou				90			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	NON	3.66	99	27.31	97	4.98	99	3.44	97	2,12	98

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°4 : POINTE- COURCHET
Code Sandre de la station : **80000197210**

Caractéristiques générales											
Type de traitement		BOUES ACTIVEES									
Commune d'implantation		FRANÇOIS									
Lieu-dit		POINTE-COURCHET									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		6666									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés		5600									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1600									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Rivière									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		25		☒ et ☐ ou		70					
DCO		125		☒ et ☐ ou		75					
MES		35		☒ et ☐ ou		90					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	3.82	99	25.87	95	3.66	99	2.38	97		

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
 (2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°5 : CHOPOTTE

Code Sandre de la station : 80000297210

Caractéristiques générales											
Type de traitement		BOUES ACTIVEES TYPE OXYVOR									
Commune d'implantation		FRANÇOIS									
Lieu-dit		CHOPOTTE									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		250									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		38									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Canal Pluvial									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		35		☒ et ☐ ou		60					
DCO				☐ et ☒ ou		60					
MES				☐ et ☒ ou		50					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	5	98	79	78	11.6	97				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°6: 4 CHEMINS

Code Sandre de la station : **80000397217**

Caractéristiques générales											
Type de traitement	BOUES ACTIVEES										
Commune d'implantation	MARIN										
Lieu-dit	CAP MARIN										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	12500										
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés	4313										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	2600										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	☒ Autorisation en date du 15/06/2007 ☐ Déclaration en date du										
Milieu récepteur du rejet	Ravine O'Neil										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou						Rendement (%)			
DBO ₅	15	☒ et		☐ ou		96					
DCO	90	☒ et		☐ ou		88					
MES	10	☒ et		☐ ou		98					
NGL	10	☒ et		☐ ou		90					
NTK	5	☐ et		☐ ou							
Pt	1	☒ et		☐ ou		95					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	NON	3.94	99	26.39	96	4,61	98	4.98	93	2.4	67

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La non-conformité du rejet pour cette station s'explique par le rendement trop faible en phosphore.

STEU N°7: DUPREY

Code Sandre de la station : **80000297217**

Caractéristiques générales											
Type de traitement	BOUES ACTIVEES										
Commune d'implantation	MARIN										
Lieu-dit	DUPREY										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	250										
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	38										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	☐ Autorisation en date du ☐ Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet	Mer des Caraïbes										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)							
DBO ₅	35	☒ et	☐ ou	60							
DCO		☐ et	☒ ou	60							
MES		☐ et	☒ ou	50							
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	10	99	78.79	93	13.4	97				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°8: MANIKOU

Code Sandre de la station : 80000197220

Caractéristiques générales											
Type de traitement		DISQUES BIOLOGIQUES									
Commune d'implantation		RIVIERE-PILOTE									
Lieu-dit		MANIKOU									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		650									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés		260									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		39									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Rivière Pilote									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☒ et ☐ ou				60			
DCO				☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☒ ou				50			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	32	93	80	90	17.43	92				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°9: BOURG

Code Sandre de la station : **80000197221**

Caractéristiques générales											
Type de traitement		BOUES ACTIVEES									
Commune d'implantation		RIVIERE-SALEE									
Lieu-dit		PONT VIOLON									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		7000									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés		6053									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1038									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Rivière des Coulisses									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		25		☒ et ☐ ou		70					
DCO		125		☒ et ☐ ou		75					
MES		35		☒ et ☐ ou		90					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	8.13	98	49.76	92	15.49	96				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°10: FOND MASSON

Code Sandre de la station : **80000297221**

Caractéristiques générales											
Type de traitement		BOUES ACTIVEES									
Commune d'implantation		RIVIERE-SALEE									
Lieu-dit		FOND MASSON									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		500									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés		380									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		57									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Ravine Sèche									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☒ et ☐ ou				60			
DCO				☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☒ ou				50			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°11: KANEL

Code Sandre de la station : **80000397221**

Caractéristiques générales											
Type de traitement		BOUES ACTIVEES									
Commune d'implantation		RIVIERE-SALEE									
Lieu-dit		KANEL									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		200									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés		380									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		30									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Ravine Sèche									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☒ et		☐ ou		60			
DCO				☐ et		☒ ou		60			
MES				☐ et		☒ ou		50			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	42	90	141.57	76	76	77				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°12: BELFOND

Code Sandre de la station : **80000197226**

Caractéristiques générales											
Type de traitement		BOUES ACTIVEES									
Commune d'implantation		SAINTE-ANNE									
Lieu-dit		DOMAINE DE BELFOND									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		8000									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés		4213									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1600									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en 14/08/2001 ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Mangrove									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅	30	☐ et ☒ ou				90					
DCO	90	☐ et ☒ ou				87					
MES	45	☐ et ☒ ou				90					
NTK	25	☐ et ☒ ou				70					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	4.67	98	36.69	92	8.83	95	3,3	94		

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°13: PETIT FOND

Code Sandre de la station : **80000197223**

Caractéristiques générales											
Type de traitement		BOUES ACTIVEES									
Commune d'implantation		SAINT - ESPRIT									
Lieu-dit		PETIT - FOND									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1350									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés		4360									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		188									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Rivière des Coulisses									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☒ et ☐ ou				60			
DCO				☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☒ ou				50			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	13.01	97	86.36	67	8.74	97				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
 (2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°14: REGALE

Code Sandre de la station : **80000397223**

Caractéristiques générales											
Type de traitement	BOUES ACTIVEES										
Commune d'implantation	SAINT-ESPRIT										
Lieu-dit	REGALE										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	250										
Nombre d'abonnés raccordés	39										
Nombre d'habitants raccordés	127										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	38										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	☐ Autorisation en ☐ Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet	Ravine Sèche										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou						Rendement (%)			
DBO ₅	35	☒ et ☐ ou						60			
DCO		☐ et ☒ ou						60			
MES		☐ et ☒ ou						50			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	8	99	77.94	95	4	100				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°15: PETER MAILLET

Code Sandre de la station : **80000297223**

Caractéristiques générales											
Type de traitement	BOUES ACTIVEES										
Commune d'implantation	SAINT-ESPRIT										
Lieu-dit	PETER MAILLET										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	200										
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés	267										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	40										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	☐ Autorisation en ☐ Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet	Ravine Sèche										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅	35		☒ et ☐ ou				60				
DCO			☐ et ☒ ou				60				
MES			☐ et ☒ ou				50				
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	20	97	45.76	96	6	99				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°16: ANSE MARETTE

Code Sandre de la station : **80000197231**

Caractéristiques générales											
Type de traitement	BOUES ACTIVEES										
Commune d'implantation	TROIS -ILETS										
Lieu-dit	ANSE MARETTE										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	15000										
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés	7320										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	3000										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	☐ Autorisation en ☐ Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet	Mer des Caraïbes										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅	25		☒ et ☐ ou				60				
DCO	125		☒ et ☐ ou				60				
MES	35		☒ et ☐ ou				50				
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	5.06	98	33.06	94	6.42	98				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°17: LA FERME

Code Sandre de la station : **80000297231**

Caractéristiques générales											
Type de traitement	BOUES ACTIVEES										
Commune d'implantation	TROIS-ILETS										
Lieu-dit	LA FERME										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	250										
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés	380										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	30										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	☐ Autorisation en ☐ Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet	Canal Pluvial										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou						Rendement (%)			
DBO ₅	35	☒ et ☐ ou						60			
DCO		☐ et ☒ ou						60			
MES		☐ et ☒ ou						50			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Pas de bilan en 2019

STEU N°18: PETITE RAVINE

Code Sandre de la station : **80000197232**

Caractéristiques générales											
Type de traitement	BOUES ACTIVEES										
Commune d'implantation	VAUCLIN										
Lieu-dit	PETITE RAVINE										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	5000										
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés	4087										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	750										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	☒ Autorisation en 07/03/2006 ☐ Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet	Canal Pluvial										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅	25		☒ et ☐ ou				70				
DCO	125		☒ et ☐ ou				75				
MES	35		☒ et ☐ ou				90				
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	5.94	98	27.71	95	7.94	98	13.83	81	4.67	38

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°19: GRAND CASE

Code Sandre de la station : **80000297232**

Caractéristiques générales											
Type de traitement		BOUES ACTIVEES									
Commune d'implantation		VAUCLIN									
Lieu-dit		GRAND CASE									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		200									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Ravine Sèche									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		35		☒ et ☐ ou		60					
DCO				☐ et ☒ ou		60					
MES				☐ et ☒ ou		50					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	NON	40	96	191.46	89	116	68				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°20: GROS-RAISINS

Code Sandre de la station : **80000197227**

Caractéristiques générales											
Type de traitement		BOUES ACTIVEES									
Commune d'implantation		SAINTE-LUCE									
Lieu-dit		GROS RAISINS									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		6000									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés		2953									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		443									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en 04/05/1999 ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Mer des Caraïbes									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou						Rendement (%)			
DBO ₅	25	☒ et		☐ ou		90					
DCO	90	☒ et		☐ ou		87					
MES	35	☒ et		☐ ou		90					
NGL	25	☒ et		☐ ou		70					
NTK	10	☒ et		☐ ou		87					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	NON	4.06	99	24.71	96	3,8	99	2.8	96	3.38	51

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°21: LES COTEAUX

Code Sandre de la station : **80000397227**

Caractéristiques générales											
Type de traitement	BOUES ACTIVEES										
Commune d'implantation	SAINTE-LUCE										
Lieu-dit	ZAC LES COTEAUX										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1050										
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés	467										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	210										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	☐ Autorisation en ☐ Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet	Canal Pluvial										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅	35		☒ et ☐ ou				60				
DCO			☐ et ☒ ou				60				
MES			☐ et ☒ ou				50				
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	NON	22	92	60.12	85	22.58	88				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°22: BELLEVUE-LADOUR
Code Sandre de la station : **80000597227**

Caractéristiques générales											
Type de traitement	BOUES ACTIVEES										
Commune d'implantation	SAINTE-LUCE										
Lieu-dit	BELLEVUE LADOUR										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	500										
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés	160										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	24										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	☐ Autorisation en ☐ Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet	Canal Pluvial										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅	35		☒ et ☐ ou				60				
DCO			☐ et ☒ ou				60				
MES			☐ et ☒ ou				50				
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	3	98	90.34	70	9.8	91				

EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°23: PAYS NOYE

Code Sandre de la station : **80000197207**

Caractéristiques générales											
Type de traitement		BOUES ACTIVEES									
Commune d'implantation		DUCOS									
Lieu-dit		PAYS NOYE									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		10000									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés		8587									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1500									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Canal Pluvial									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☒ et ☐ ou				70			
DCO		125		☒ et ☐ ou				75			
MES		35		☒ et ☐ ou				90			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	NON	7.9	99	45.8	95	12.05	97				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen

théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°24: GRANDE SAVANE

Code Sandre de la station : 80000697227

Caractéristiques générales											
Type de traitement	BOUES ACTIVEES										
Commune d'implantation	DUCOS										
Lieu-dit	GRANDE SAVANE										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	250										
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	-										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet	Ravine Sèche										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅	35		☒ et ☐ ou				60				
DCO			☐ et ☒ ou				60				
MES			☐ et ☒ ou				50				
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	22	97	90.8	93	37.2	93				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°25: CANAL

Code Sandre de la station : **80000397207**

Caractéristiques générales											
Type de traitement		DECANTEUR/ DIGESTEUR LIBRE									
Commune d'implantation		DUCOS									
Lieu-dit		CANAL									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		300									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés		613									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		92									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Mangrove									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		35		☒ et ☐ ou		60					
DCO				☐ et ☒ ou		60					
MES				☐ et ☒ ou		50					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	4	71	13	95	4.4	78				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°26: MANSARDE RANCE

Code Sandre de la station : 80000697210

Caractéristiques générales											
Type de traitement		DECANTEUR/ DIGESTEUR LIBRE									
Commune d'implantation		DUCOS									
Lieu-dit		CANAL									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1000									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		150									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Eau côtière Baie de Cul de Sac des Roseaux									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		35		☒ et ☐ ou		60					
DCO				☐ et ☒ ou		60					
MES				☐ et ☒ ou		50					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	2.13	99	40.26	85	6.52	94	1,99	96		

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°27: O'MULLANE

Code Sandre de la station : 80000497206

Caractéristiques générales											
Type de traitement		BOUES ACTIVEES									
Commune d'implantation		DIAMANT									
Lieu-dit		O'MULLANE									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		450									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés		533									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		68									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Mangrove									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		35		☒ et ☒ ou		60					
DCO		200		☒ et ☒ ou		60					
MES				☐ et ☒ ou		50					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	26	95	112.2	90	51.61	85				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°28: TAUPINIERE

Code Sandre de la station : **80000797206**

Caractéristiques générales											
Type de traitement		Lits Plantés de végétaux									
Commune d'implantation		DIAMANT									
Lieu-dit		TAUPINIERE									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		800									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés		317									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		120									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du 09/03/2012 durée 25 ans n°2012069-0004 ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Mangrove									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		50		☒ et ☒ ou		90					
DCO		150		☒ et ☒ ou		90					
MES		85		☒ et ☒ ou		90					
NTK		8		☒ et ☒ ou		80					
Entérocoques		1000		☒							
Escherichia coli		1000		☒							
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	4.45	99	39.61	96	3.42	99	1.75	99		

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

B. Glossaire AC

Abonné domestique ou assimilé

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

Branchement assainissement

Canalisation ou raccordement, en général enterré, destiné à véhiculer les eaux usées et/ou les eaux pluviales depuis l'origine (point d'entrée) jusqu'au collecteur (d'après le paragraphe 3.6 de la NF EN 752-1).

Curage

Opération de nettoyage ou de désobstruction d'un collecteur, avec extraction de matières, incluant l'utilisation de la haute pression. Il peut être préventif (avant problème) ou curatif (pour résoudre le problème).

DBO5

Demande Biologique/Biochimique en Oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20°C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

DCO

Demande Chimique en Oxygène : indicateur de pollution correspondant à la quantité d'oxygène consommée pour oxyder les matières biodégradables.

Equivalent- habitant (EH)

L'équivalent-habitant est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 EH= 60g de DBO5.

MES

Matières en suspension : quantité de matière récupérée par filtration sur tamis, elle caractérise la pollution particulaire ou non dissoute.

Système d'assainissement

Un système d'assainissement est composé d'un système de collecte et d'un système de traitement. Il comprend donc l'ensemble des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées et les eaux pluviales.

Système de collecte

Le système de collecte désigne le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées et pluviales depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'aux points de rejets dans le milieu naturel ou dans le système de traitement (station d'épuration). Il comprend les déversoirs d'orage, les ouvrages de rétention et de traitement des eaux de surverse situés sur ce réseau.

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Indice valable uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Indice valable uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

C. Population INSEE

972 - DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

Tableau 2 - Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2017

CODE			COMMUNES	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
Arrondissement	Canton	Commune				
a	b	c	d	e = f + g	f	g
2		201	L' Ajoupa-Bouillon	1 907	1 874	33
3		202	Les Anses-d'Arlet	3 640	3 587	53
2		203	Basse-Pointe	3 071	3 026	45
4		234	Bellefontaine	1 828	1 721	107
4		204	Le Carbet	3 583	3 535	48
4		205	Case-Pilote	4 523	4 454	69
3		206	Le Diamant	5 716	5 642	74
3		207	Ducos	17 657	17 367	290
4		208	Fonds-Saint-Denis	742	730	12
1		209	FORT-DE-FRANCE	81 006	80 041	965
3		210	Le François	17 262	16 949	313
2		211	Grand'Rivière	731	721	10
2		212	Gros-Morne	9 948	9 869	79
1		213	Le Lamentin	40 471	39 809	662
2		214	Le Lorrain	6 955	6 878	77
2		215	Macouba	1 083	1 074	9
2		216	Le Marigot	3 229	3 196	33
3		217	LE MARIN	8 937	8 791	146
4		218	Le Morne-Rouge	5 174	5 114	60
4		233	Le Morne-Vert	1 860	1 834	26
4		219	Le Prêcheur	1 328	1 304	24
3		220	Rivière-Pilote	12 067	11 935	132
3		221	Rivière-Salée	12 387	12 168	219
2		222	Le Robert	22 928	22 719	209
3		223	Saint-Esprit	9 520	9 432	88
1		224	Saint-Joseph	16 460	16 232	228
4		225	SAINT-PIERRE	4 178	4 123	55
3		226	Sainte-Anne	4 356	4 298	58
3		227	Sainte-Luce	10 037	9 816	221
2		228	Sainte-Marie	16 082	15 932	150
1		229	Schoelcher	20 222	19 997	225
2		230	LA TRINITÉ	12 416	12 243	173
3		231	Les Trois-Îlets	7 466	7 339	127
3		232	Le Vauclin	8 941	8 844	97
TOTAL DU DEPARTEMENT				377 711	372 594	

D. Autres annexes

- Donnée de la population raccordée au réseau d'assainissement
 - Règlement de service de l'Assainissement Collectif
 - Délibération sur le prix de l'Assainissement Collectif